





**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX  
EN PROVENCE N° DL.2017-234**

**Séance publique du**

**10 mai 2017**

**Présidence de Maryse JOISSAINS MASINI  
Maire d'Aix-en-Provence Vice-Président de la  
Métropole Aix-Marseille-Provence Président du  
Conseil de Territoire du Pays d'aix**

Accusé de réception en préfecture
Identifiant : 013-211300017-20170510- lmc1109463-DE-1-1
Date de signature : 12/05/2017
Date de réception : vendredi 12 mai 2017
 <b>POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE:</b> - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR EXERCICE DU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ ✓ 

**OBJET : REGIE DES MUSEES DE LA VILLE - VENTE ET DEPOT VENTE D'OUVRAGES ET OBJETS**

Le 10 mai 2017 à 10h30, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire, le 04/05/2017, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Etaient Présents :**

Madame Dominique AUGÉY, Madame Abbassia BACHI, Monsieur Edouard BALDO, Monsieur Moussa BENKACI, Madame Charlotte BENON, Madame Odile BONTHOUX, Madame Patricia BORRICAND, Monsieur Jacques BOUDON, Monsieur Jean-Pierre BOUVET, Monsieur Raoul BOYER, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ, Madame Danièle BRUNET, Monsieur Lucien-Alexandre CASTRONOVO, Monsieur Maurice CHAZEAU, Eric CHEVALIER, Madame Noëlle CICCOLINI-JOUFFRET, Monsieur Philippe DE SAINTDO, Monsieur Gerard DELOCHE, Madame Brigitte DEVESA, Madame Sylvaine DI CARO, Monsieur Gilles DONATINI, Madame Michele EINAUDI, Monsieur Hervé GUERRERA, Madame Souad HAMMAL, Madame Sophie JOISSAINS, Madame Maryse JOISSAINS MASINI, Madame Irène MALAUZAT, Madame Reine MERGER, Monsieur Jean-Marc PERRIN, Madame Liliane PIERRON, Monsieur Christian ROLANDO, Madame Catherine ROUVIER, Madame Danielle SANTAMARIA, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Madame Catherine SILVESTRE, Madame Josyane SOLARI, Monsieur Jules SUSINI, Monsieur Francis TAULAN, Madame Françoise TERME, Monsieur Michael ZAZOUN.

**Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:**

Monsieur Ravi ANDRE à Madame Liliane PIERRON, Madame Charlotte DE BUSSCHERE à Monsieur Edouard BALDO, Monsieur Sylvain DIJON à Madame Sophie JOISSAINS, Monsieur Laurent DILLINGER à Monsieur Jean-Pierre BOUVET, Madame Muriel HERNANDEZ à Monsieur Francis TAULAN, Madame Gaëlle LENFANT à Monsieur Lucien-Alexandre CASTRONOVO, Monsieur Claude MAINA à Madame Abbassia BACHI, Mme Arlette OLLIVIER à Monsieur Gerard DELOCHE, Monsieur Stéphane PAOLI à Madame Danielle SANTAMARIA, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL à Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE.

**Excusés sans pouvoir :**

Monsieur Jacques AGOPIAN, Monsieur Alexandre GALLESE, Monsieur Jean-Christophe GROSSI, Madame Coralie JAUSSAUD, Monsieur Jean-Jacques POLITANO.

Secrétaire : Gaëlle LENFANT

Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE donne lecture du rapport ci-joint.



D.G.A.S Culture Patrimoine Musées et  
Attractivité  
Direction Patrimoine et Musées

RAPPORT POUR  
LE CONSEIL MUNICIPAL  
DU 10 MAI 2017

Nomenclature : 8.9  
Culture

-----

**RAPPORTEUR** : Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE

**Politique Publique : 08-VALORISATION DU PATRIMOINE**

**OBJET** : REGIE DES MUSEES DE LA VILLE - VENTE ET DEPOT VENTE D'OUVRAGES ET OBJETS- Décision du Conseil

Mes chers Collègues,

Les musées vendent divers objets et ouvrages en rapport direct avec l'activité de l'établissement, les expositions temporaires ou l'histoire et le patrimoine de notre ville.

Ce peut être des ouvrages mis en dépôt-vente, achetés ou édités par la ville.

Ainsi je vous propose à la régie des Musées de la Ville, Musée des Tapisseries, Musée du Vieil Aix et du Pavillon Vendôme, la vente des produits suivants:

1/ La vente du catalogue de l'exposition « Don Giovanni, l'Opéra des opéras » au Musée des Tapisseries du 13 mai au 21 septembre 2017, édité par la Ville d'Aix-en-Provence.

- 700 exemplaires vendus au prix public de 8 € ttc
- 250 exemplaires gratuits et hors régie servant à la promotion, la diffusion et la communication de l'exposition
- 50 exemplaires réservés aux librairies et vendus au prix libraire de 5,60 € ttc

Ce catalogue sera vendu jusqu'à épuisement du stock.

2/ La vente du catalogue de l'exposition « L'Atelier Buffile, 70 ans de céramique à Aix » qui se déroulera au Pavillon de Vendôme et au Musée du Vieil Aix du 23 juin au 1<sup>er</sup> octobre 2017, co-édité par la Ville d'Aix-en-Provence et l'Atelier Buffile.

- 300 exemplaires vendus au prix public de 18 € ttc
- 150 exemplaires gratuits et hors régie servant à la promotion, la diffusion et la communication de l'exposition
- 50 exemplaires réservés aux librairies vendus au prix libraire de 12,60 € ttc

Ce catalogue sera vendu jusqu'à épuisement du stock.

3/ La mise en dépôt-vente de 300 coupelles en céramique estampillées « Atelier Buffile », créées pour l'exposition « L'Atelier Buffile, 70 ans de céramique à Aix » qui se déroulera au Pavillon de Vendôme et au Musée du Vieil Aix du 23 juin au 1<sup>er</sup> octobre 2017.

- 300 exemplaires, prix fournisseur 10,50 € et vendues au prix public de 15 € l'unité mis en dépôt-vente par l'Atelier Buffile, 2 bis, traverse de l'Aigle d'Or – 13100 Aix-en-Provence

Les coupelles non vendues seront restituées à la fin de l'exposition.

En conséquence, mes chers collègues, je vous propose de :

- **DONNER** votre accord pour les ventes et dépôts-vente de ces ouvrages et produits dans les musées de la ville ;
- **ACCEPTER** que Monsieur le Trésorier Principal d'Aix Municipale procède à l'encaissement des dites-ventes.

DL.2017-234 - REGIE DES MUSEES DE LA VILLE - VENTE ET DEPOT VENTE  
D'OUVRAGES ET OBJETS-

Présents et représentés	: 50
Présents	: 40
Abstentions	: 0
Non participation	: 0
Suffrages Exprimés	: 50
Pour	: 50
Contre	: 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité  
le rapport qui précède.

Ont signé Maryse JOISSAINS MASINI, Maire

Président de séance et les membres du conseil présents :

L'adjoint délégué,  
Reine MERGER



---

1 « Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Marseille, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux ...»

## CONVENTION DE DEPOT VENTE

### Préambule

En application de la délibération du Conseil municipal DL 2015-571 du 15 Décembre 2015 portant objet de délégation de compétences du Conseil municipal au Maire de la Ville d'Aix-en-Provence ou à l'adjoint délégué, en vertu de l'article L. 2122-22 du code général des collectivités territoriales, notamment pour la fixation des droits à caractère fiscal, et stipulant que les boutiques des musées de la Ville sont habilitées à vendre des produits dérivés,

La présente convention règle les modalités de dépôt-vente à titre temporaire entre :

- la Ville d'Aix-en-Provence représentée par l'adjoint au Maire délégué au Patrimoine et aux Musées.

et

- l'Atelier Buffile,

### **Objet du dépôt-vente :**

Il est mis en dépôt-vente par **l'Atelier Buffile**

- 300 exemplaires de coupelles en céramique de différentes couleurs estampillées « Atelier Buffile » en lien avec l'exposition « *L'Atelier Buffile, 70 ans de céramique à Aix* » qui se déroulera du 23 juin au 1<sup>er</sup> octobre 2017 au Musée du Vieil Aix et au Pavillon de Vendôme.

<b>Produit</b>	<b>QTE</b>	<b>Prix de vente / unitaire</b>	<b>Part pour le dépositaire / unitaire</b>	<b>Part pour la Ville / unitaire</b>
Coupelle en céramique	300	15 €	10,50 €	4,50 €

### **Lieu du dépôt-vente :**

La Boutique du Musée du Vieil Aix :17, rue Gaston de Saporta et celle du Pavillon de Vendôme : 13, rue de la Molle - 13100 Aix-en-Provence.

### **ARTICLE 1er :**

Cette convention de dépôt-vente est consentie pour les seules conditions décrites dans le préambule, du 23 juin au 1<sup>er</sup> octobre 2017

Les recettes engendrées par la vente de ces ouvrages sont entièrement versées au Trésor Public ;

**ARTICLE 2 :**

A la fin de l'exposition, un état sera transmis au Trésor Public qui assurera, en ce qui le concerne, la répartition des sommes qu'il a encaissé à l'occasion de ce dépôt-vente.

**ARTICLE 3 :**

Les parties font élection de domicile :

- en ce qui concerne la Ville d'Aix-en-Provence ; en l'Hôtel de Ville, 13616 Aix-en-Provence cedex 1 ;
- en ce qui concerne le dépositaire ; l'Atelier Buffile, 2 bis, traverse de l'Aigle d'or – 13100 Aix-en-Provence.

Fait à Aix-en-Provence, le .....

Le dépositaire

.....  
.....

Marie-Pierre SICARD-DESNUELLE  
Adjoint au Maire délégué au  
Patrimoine et aux Musées